

l'humanité rouge

organe central du **PCML**

LADRECHT
ils ont lutté
ils ont gagné
voir page 8

21 JUIN le dernier acte

l'humanité rouge
organe central du **PCML**

10 JOURS APRES LA REPRESSION DE BYDGOSZCZ SUCCES DES TRAVAILLEURS POLONAIS (voir pages 12-13)

Giscard vole le pain des travailleurs

IL FAUT L'EXPULSER!

l'humanité rouge
organe central du **PCML**

AMNISTIE POUR LES EMPRISONNES POLITIQUES DE GISCARD (voir page 11)

UNE FOIS GISCARD BATTU, IL RESTERA A BATTRE LE CNPF

Pour faire aboutir les revendications, il faut reculer le patronat.

l'humanité rouge
organe central du **PCML**

MASSEY, LYON, GREVE DE LA FAIM CONTRE LES EXPULSIONS D'IMMIGRES (voir page 18)

BATTE GISCARD
Imposer des changements par nos luttes

l'humanité rouge
organe central du **PCML**

14 et 21 JUIN

AMPLIFIER LA DEFAITE DE LA DROITE

l'humanité rouge
organe central du **PCML**

14-21 JUIN AMPLIFIER LA DEFAITE DE LA DROITE.

VOS LUTTES LA VRAIE GARANTIE POUR QUE ÇA CHANGE

l'humanité rouge
organe central du **PCML**

Le dossier noir des accidents du travail dans la réparation navale à Marseille

Qui m'aime me suive

14-21 JUIN

ET ... AUX SUIVANTS!

CE QUI EST VRAIMENT INACCEPTABLE POUR MOSCOU

L'un des échecs les plus graves de Moscou concerne sans doute le maintien à la direction du parti et du gouvernement polonais de l'actuelle équipe Kania-Jaruzelski. En désignant **nominalement** ces deux dirigeants comme ayant fait preuve de faiblesse devant « la contre-révolution », la lettre soviétique donnait implicitement le signal de la curée à la fraction la plus pro-soviétique du POUP, ceux qu'on appelle « les durs ». Mais, malgré plusieurs tentatives d'éliminer les actuels dirigeants, les « durs » ont finalement dû s'incliner.

L'autre très grave échec de Moscou, qui est une conséquence du premier, concerne bien sûr la réaffirmation de la « ligne de renouveau socialiste », alors que la lettre soviétique exigeait de « renverser le cours des événements et (de) les remettre avant même le congrès dans la bonne voie ».

Enfin, le dernier échec de Moscou concerne la situation au sein du POUP. Alors que la lettre soviétique prend la défense des cadres du parti écartés, Kania, lui, indique : « Nous observons un processus naturel de raffermissement » des cadres. Alors que Moscou critique les nouveaux délégués au prochain congrès comme « opportunistes », Kania estime, lui, que leur « attitude idéologique » est « sans ambiguïté » et que « les élections ont un caractère authentiquement démocratique ».

Cependant, si les dirigeants ont subi un revers indéniable sur trois questions fondamentales, à savoir quelle direction il faut pour la Pologne, quelle orientation politique il faut suivre et quel parti il faut édifier, il n'en reste pas moins vrai que les dirigeants polonais se sont inclinés — par contrainte ou par accord librement consenti? — devant plusieurs analyses et mises en demeure de Moscou.

LES POINTS D'ACCORD

A propos de l'analyse de la situation, Moscou et les dirigeants polonais sont d'accord pour parler de « menaces contre-révolutionnaires » pesant sur le socialisme, et pour désigner le courant « extrémiste » de « Solidarité » comme responsable de ces menaces. Ils sont d'accord pour dénoncer les attaques dont seraient victimes les forces de l'ordre et du parti. Ils sont d'accord pour « utiliser les moyens disciplin-

Il y a plus d'une semaine, les dirigeants soviétiques adressaient à la direction du parti polonais, le POUP, une lettre très dure ne contenant pas moins d'une dizaine de mises en demeure. Dans notre dernière édition, nous avons condamné cette lettre comme une ingérence brutale et inadmissible dans les affaires intérieures de la Pologne. Aujourd'hui, après la réunion du Comité central du POUP pour examiner le contenu de la lettre des Soviétiques et après la réunion du Parlement polonais, la Diète, il nous faut revenir sur cette lettre pour examiner en détail quelles sont les mises en demeure qu'elle contenait et auxquelles les dirigeants polonais ont accepté — du moins en paroles — de se soumettre, et quelles sont celles qu'ils ont — explicitement ou implicitement — désavouées.

naires » dans les cas de violation du centralisme « démocratique » au sein du parti. Ils sont d'accord pour reprendre en mains les organes d'information et prendre « des mesures personnelles » contre les journalistes qui ne se plieraient pas.

Enfin, et c'est évidemment le plus important du point de vue de Moscou, ils sont d'accord pour prendre des mesures vigoureuses contre ceux qui viseraient « nos alliances et nos relations amicales avec l'URSS ».

Mais le problème pour Moscou, c'est que tous ces engagements, à priori satisfaisants de son point de vue, ne sont pour le moment que des promesses. Or, justement l'une des grandes critiques adressées par les dirigeants soviétiques à Kania et Jaruzelski, c'est qu'ils ont plusieurs fois promis à Moscou de « renverser le cours des événements », de prendre des mesures sévères, mais que ces promesses sont toujours restées lettre morte. En sera-t-il de même ou non cette fois-ci? Il est évident que c'est en fonction de la réponse à cette question que nous pourrions vraiment juger si Moscou a été « entendu » à Varsovie.

Premier indice dans un sens défavorable au diktat de Moscou, l'agence Tass a publié vendredi 12 juin cette dépêche : « En dépit du fait que le XI^e plénum du CC du POUP ait réclamé la poursuite des personnes qui diffusent des imprimés subversifs anti-socialistes et anti-soviétiques, à Varsovie on continue impunément de distribuer des tracts clandestins contenant des inventions et des attaques sales et calomnieuses contre l'URSS et la direction du POUP. ».

Autre indice : la Cour suprême de Varsovie a confirmé la mise en liberté provisoire et surveillée de quatre prisonniers politiques qui attendent leur procès. Enfin,

selon l'estimation du journal *Le Monde*, le remaniement ministériel qui a touché un vice-premier ministre et le ministre de la Justice, jugé intransigeant, serait une réaffirmation de la politique de renouveau...

En conclusion, nous voudrions aborder ici une question traitée un peu à la légère dans la presse occidentale : quel sera le point de non-retour **absolument inadmissible** pour les dirigeants du Kremlin, et qui, par conséquent, entraînera une intervention, directe ou indirecte, ouverte ou en « douceur » pour rétablir la situation antérieure?

L'INNACCEPTABLE POUR MOSCOU

Jusqu'ici, à chaque moment chaud en Pologne, les mass-média occidentaux prédisaient l'imminence d'une intervention militaire de l'URSS. Or, jusqu'ici, cette intervention n'a pas eu lieu. On est donc en droit de penser que, même si les événements de Pologne sont franchement désagréables et gênants pour Moscou, ils n'ont pas encore franchi le cap de l'innacceptable. Mais alors, quel est l'innacceptable?

Il faut relire la lettre des dirigeants soviétiques. Ce qui est en fait écrit, sous un verbiage anti-impérialiste, c'est que Moscou ne pourra accepter que la Pologne se dégage de l'emprise politique, militaire et économique de l'URSS, pour suivre une voie indépendante : « Si le pire se produisait et que les ennemis du socialisme arrivaient au pouvoir, si la Pologne ne bénéficiait plus de la défense des pays socialistes, alors tout de suite les mains avides de l'impérialisme se porteraient sur elle. ».

Et comme corollaire de ce premier point, il y a la situation au sein du POUP : « La situation au sein du

POUP même est devenue un sujet de préoccupation particulière. (...) Ce sont de plus en plus les forces hostiles au socialisme qui donnent le ton dans la campagne électorale. (...) Il ne faut pas exclure que, au cours du congrès lui-même, puisse être lancée une tentative de porter un coup décisif aux forces marxistes-léninistes du parti afin de conduire à sa liquidation. ».

Il est évident que si ce sont ces forces qualifiées par Moscou d'« hostiles au socialisme » qui l'emportent au congrès, un pas de plus, très important, sera franchi dans la voie d'une remise en cause de la domination de l'URSS sur la Pologne.

LA CONDITION DU VRAI SOCIALISME

Mais pour le moment, on n'en est pas encore là. Il est même possible que les dirigeants actuels du gouvernement et du parti polonais, agitant la menace d'une intervention de l'URSS, obtiennent des leaders de « Solidarité » qu'ils modèrent un peu les revendications populaires, les cantonnant à de strictes revendications économiques ou de démocratie intérieure. Mais là encore, le compromis sera bancal, et tôt ou tard, le peuple polonais sera amené à poser le problème de fond : l'état de dépendance de la Pologne vis-à-vis de l'URSS. Pour ne prendre qu'un exemple, le gouvernement polonais ne pourra pas longtemps augmenter les salaires des ouvriers, et en même temps continuer à alimenter à bas prix l'URSS en pores. Déjà la faillite économique guette le pays...

La classe ouvrière polonaise demande seulement (!) le respect de la Constitution et de la loi, c'est-à-dire d'être réellement — et pas seulement sur le papier — maître du pays et des moyens de production. C'est ce que nous appelons le socialisme, le vrai, pas sa caricature.

Mais le socialisme ne peut se réaliser dans un pays qui n'est pas libre. Voilà pourquoi c'est seulement en se dégageant de la domination soviétique que le peuple polonais pourra avancer dans la réalisation de ses revendications les plus fondamentales de bien-être, de démocratie et de direction des affaires de l'Etat.

Claude LIRIA

Violences policières

Ces quinze derniers jours, à Paris, Lyon, Marseille, des forces de police, agissant sur ordre hiérarchique, se sont livrées à des exactions contre des travailleurs et des familles immigrés. A trois reprises, des actes ont été commis que rien ne saurait justifier. La haine raciste est leur dénominateur commun.

29 mai : une dizaine de policiers de Lyon ont perquisitionné au domicile d'Hamid Boukrouma. Hamid, c'est ce jeune immigré qui, aux côtés du père Delorme et du pasteur Costil, avait fait la grève de la faim pour que cessent les expulsions de jeunes immigrés. « Ils sont entrés à onze avec des revolvers — raconte Hamid — Ils voulaient tuer mon chien et ont menacé ma mère. Ils ont tout renversé et tout démolé. Ils ont proféré des menaces en disant à ma mère que je n'avais qu'à recommencer une grève de la faim. Ils ont même tout saqué dans la chambre de l'un de mes frères, décédé récemment. ». Le préfet de police du Rhône a couvert l'opération. « Tout s'est passé légalement — a-t-il déclaré — et normalement, dans le cadre d'une procédure normale. ».

5 juin : c'est à Paris que des forces de police investissent un foyer de travailleurs immigrés, situé 5 rue d'Aix. Les portes d'un grand nombre de chambres ont été brisées, des résidents frappés, l'un d'entre eux blessé à la tête, le mobilier a été détérioré.

10 juin : à Marseille, des faits semblables se sont produits à la cité de la Cayolle (voir page 7), suivis d'attentats dont le but était criminel.

Ces trois séries de faits extrêmement graves sont dans la continuité des violences policières de caractère raciste qui ont été produites par la politique giscardienne. Elles sont dans la logique du racisme d'Etat. Elles sont en contradiction avec les premières mesures annoncées par le nouveau gouvernement envers l'immigration, ainsi qu'avec les promesses faites. On ne saurait donc en imputer la responsabilité au nouveau gouvernement. Encore faut-il que les actes qui ont été commis à Lyon, Paris, Marseille, fassent l'objet de sanctions sévères et exemplaires contre ceux qui en ont été les auteurs directs et ceux qui en ont donné l'ordre. Laisser de tels actes impunis serait, en effet, en minimiser la gravité et, par laisser-faire, en encourager la réédition. Or, n'est-il pas clair qu'il y a là un engrenage intolérable? Ceux qui ont commis ces actes et leurs émules recommenceront. Et ce qui a été fait contre des travailleurs immigrés le sera aussi contre des travailleurs français. Si donc Gaston Defferre veut s'opposer à cette violence anti-populaire, il doit agir et sanctionner.

Il apparaît que Gaston Defferre ne s'engage pas spontanément en ce sens. Bien sûr, s'il allait dans cette voie il se heurterait à de très vives réactions dans les rangs de la police. Les forces de police ont été éduquées dans le racisme, la violence anti-populaire et habituées à l'impunité, depuis de très nombreuses années. S'il va à contre-courant, Gaston Defferre verra se dresser contre lui ce que la police compte de pire. S'il laisse faire, s'il couvre, s'il préfère ne pas faire de vagues, Gaston Defferre sera, lentement, peut-être, mais sûrement, conduit sur la voie de la répression anti-populaire. La machine à opprimer est là, rodée, qui continue à sévir. Soit on s'y attaque, soit on s'en sert.

Pierre BURNAND

l'humanité rouge

Fondateur : Jacques JURQUET. Directeur politique : Pierre BURNAND.
 Rédaction : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Estelle Delmas, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claude Lebrun, Charles Malloire, Pierre Marceau, Claire Masson, Alain Mercier, Nathalie Villotiers.
 Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau — Administration : Max Durand.
 Imprimé et édité par Presse d'aujourd'hui — Directeur de publication : Jean-Luc Einaudi.
 L'HUMANITÉ ROUGE — BP 201 — 75926 Paris Cedex 19
 Commission paritaire : N° 57952 — dépôt légal : 2^{ème} trimestre 1981.

Déclaration du PCML

après le 1er tour des élections législatives

Le premier tour des élections législatives a confirmé et amplifié la défaite des forces politiques de droite qui, ces dernières années, ont mis en œuvre une politique anti-populaire au service des intérêts du grand capital. Le PCML, qui avait appelé à voter pour amplifier la défaite de la droite, se félicite donc de ce résultat. Néanmoins, le maintien des dispositions électorales mises en place par la droite n'a pas permis l'expression des différents courants politiques.

Au second tour, le PCML appelle à voter pour battre les candidats de droite restant en présence.

La très forte poussée du Parti socialiste va permettre à François Mitterrand de disposer d'une majorité suffisamment forte pour réaliser les promesses qui ont été les siennes au cours de la campagne électorale. A cet égard, s'il se félicite des libérations de prisonniers politiques déjà intervenues, le PCML s'associe également aux protestations contre le maintien en détention d'emprisonnés politiques corses et bretons, victimes de la politique giscardienne. Tous les emprisonnés politiques doivent être remis en liberté, l'amnistie doit être sans restriction. La réalisation de cet objectif est urgente. Par ailleurs, le PCML s'associe aux exigences de sanctions contre les policiers qui, ces dernières semaines, dans la continuité de la politique giscardienne, se sont livrés à des violences racistes, à Paris, Lyon, Marseille.

Le PCML réaffirme son point de vue selon lequel l'organisation, l'intervention, les luttes des travailleurs seront la garantie décisive pour que des changements positifs aient lieu en leur faveur. Face aux licenciements qui se poursuivent, face à l'intransigence patronale devant les revendications, l'action des travailleurs sera déterminante. Le succès que viennent de remporter les mineurs de Destival en est une nouvelle illustration récente.

La confirmation du recul du PCF, au profit du Parti socialiste, conduit ses militants à s'interroger sur les raisons multiples qui ont conduit à ce grave échec. Les militants du PCML participeront à cette recherche afin de contribuer au renforcement du communisme en France. Ce renforcement ne pourra se faire que dans la perspective de la transformation révolutionnaire de la France, c'est-à-dire de la prise en mains du pouvoir par les travailleurs, et de la défense résolue du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le 16 juin 1981
Le secrétariat politique du PCML

LES RÉSULTATS DANS LA PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DU LOIRET (Candidat du PCML : Pierre BAUBY)

Dans la première circonscription du Loiret, le premier tour donne les résultats suivants : Inscrits 94 789, votants 68 480 (soit 27,75% d'abstentions), exprimés 67 440.

Douffrigues (candidat unique UNM) 30 708 (45,53%), Larinet (PFN) 831 (1,23%), Brauil (écologiste) 2 664 (3,94%), Sueur (PS) 25 008 (37,08%), Bizouerne (PCF) 5 188 (7,69%), Thibault (MRG) 1 872 (2,78%), Hauchère (LO) 726 (1,08%), Bauby (PCML) 443 (0,66%).

Ces résultats appellent plusieurs commentaires :

1 - Dans cette circonscription, Douffrigues avait obtenu 55,5% au second tour de 1978 et Giscard 52% au second tour des présidentielles de 1981. A l'ors qu'il était, cette fois-ci, candidat unique de la droite, Douffrigues est aujourd'hui en ballottage défavorable, l'ensemble des voix de droite ne représentant que 46,76%. L'active campagne menée par le PCML dans cette circonscription sous le double mot d'ordre : « Battre Douffrigues, imposer des changements » (cf HR N° 1253), l'intense dénonciation de ce haut responsable giscardien, adepte de la Nouvelle droite (cf HR N°s 1251 et 1252) ont contribué à cette mise en ballottage, qui apparaissait peu probable au début de la campagne. Les conditions sont ainsi réunies pour que le maire d'Orléans soit battu dimanche.

2 - La poussée du PS se retrouve ici. Son candidat fait 15,1% de plus qu'en 1978 et 11,3% de plus que Mitterrand au premier tour des présidentielles. Toutes les autres composantes de la gauche sont, par contre, en baisse sensible. Le candidat du PCF perd 8,2% des suffrages exprimés (soit 55% de ses voix de 1978 et 34% de celles de Marchais au premier tour des présidentielles). La candidate de LO perd 56% de ses voix de 1978 et 61% de celles de Laguiller aux présidentielles. Le candidat MRG, bien qu'ancien maire-adjoint d'Orléans et ancien secrétaire fédérale du PS perd 23% des voix de Crépeau.

3 - Dans ce contexte, la campagne du PCML n'a permis de recueillir que 443 voix. Malgré cela, l'expérience menée avec la candidature de Pierre Bauby est loin d'être négative tant par la connaissance du parti et de ses propositions qu'elle a permis, que par l'intérêt rencontré parmi les travailleurs dont témoignent les 200 participants à la fête anti-Douffrigues du vendredi 12 juin.

MARDI 23 JUIN
à 21h à la Mutualité
(Paris)

GILLES SERVAT
et
COLETTE MAGNY
chantent pour les
victimes des inter-
dictions profession-
nelles :

Juge Bidalou, J.P.
Bochereau, Louissette
Demange, Colette
Meynard, Lelong,
Papinski...

Organisé par
le Comité contre
les interdictions
professionnelles

En raison de difficul-
tés techniques cette édi-
tion paraît avec une pa-
gination réduite à 8 pa-
ges. Notre prochaine
édition retrouvera ses
16 pages habituelles.
Nous nous excusons au-
près de nos lecteurs
pour ce désagréable
contretemps.

L'Humanité rouge

Note de l'administration

Pour tout règlement
concernant L'Humanité
rouge hebdomadaire
(abonnements, ventes
militantes, souscription) :

LIBELLENZ VOS CHEQUES
A L'ORDRE DE :

PRESSE
D'AUJOURD'HUI

UNE ÈRE NOUVELLE POUR LA JUSTICE ? Entretien avec le Syndicat de la Magistrature

Pour le Syndicat de la Magistrature, le 10 mai, ce fut le soulagement : bête noire de Peyrefitte, menacé (comme les autres associations ou syndicats de magistrats) d'être réduit au silence par le projet Foyer sur l'obligation de réserve, il connaissait une répression ouverte ou larvée de plus en plus dure. C'est bien entendu sa résistance opiniâtre à l'entreprise de mise au pas des juges, sa dénonciation incessante, et de poids, des projets et objectifs du pouvoir en matière de Justice (1), qui lui valaient ces attentions gouvernementales particulières.

Obstacle à abattre pour le gouvernement antérieur dans le cadre de son plan de restriction générale des libertés, le Syndicat de la Magistrature pouvait espérer un nouveau cours des choses à la fois pour les libertés et pour lui-même : les réponses à ses questions du candidat Mitterrand, jugées largement satisfaisantes, avaient donné avant le scrutin un contenu concret à cet espoir.

Soulagement et joie donc le 10 mai, mais aussitôt besoin de se remobiliser, pour préciser des objectifs, des mesures envisageables dans un avenir proche ou lointain, pour formuler des propositions, dans une situation où il devenait possible d'abandonner le langage de la résistance.

Un stage syndical, réunissant à Goutelas, dans la région lyonnaise, plus d'une centaine d'adhérents, élaborait dans ce sens une plaquette : « *Éléments de réflexion pour une autre Justice* » présentée à la presse le 9 juin, à l'avant-veille de la rencontre avec Maurice Faure, le garde des Sceaux du nouveau gouvernement.

RENVERSER
L'ANCIENNE DYNAMIQUE

Il s'agit dans l'immédiat

de revenir sur ce qui a caractérisé l'option Peyrefitte : abroger la loi « Sécurité et liberté », la loi anticasseur, dissoudre la Cour de sûreté de l'État... tout cela est acquis et les législatives en cours laissent à penser que le nouveau gouvernement aura les moyens de tenir en la matière ses engagements. De même, pour le Syndicat de la Magistrature, de nouveaux rapports avec le ministère (Maurice Faure s'y est engagé également devant l'autre organisation syndicale des magistrats : l'USM), le règlement du problème des sanctionnés (M. Faure a par exemple assuré la réintégration du juge Bidalou).

Mais il s'agit d'aller bien plus loin.

Réfléchissant sur la fonction de l'institution judiciai-

re, le Syndicat de la Magistrature a beaucoup d'idées.

Comment le corps judiciaire lui-même peut-il participer au changement ? L'institution, dans son fonctionnement, son recrutement, l'organisation des tribunaux, n'a pas changé : elle peut ainsi freiner le changement... Il y a l'emprise de la hiérarchie... « *Il s'agit d'en finir avec le contrôle exercé par le pouvoir exécutif, soit directement, soit par l'intermédiaire de la hiérarchie, sur la nomination, l'affectation et la carrière des juges dans le cadre d'une organisation démocratique, transparente et décentralisée de la Justice.* »

De cela, le ministre s'est déclaré d'accord. Mais cela recouvre des tas de choses bien concrètes : le problème de la distribution des dossiers, des assemblées générales dans les tribunaux (et de leurs pouvoirs), de la responsabilité des juges, par rapport aux citoyens, aux conséquences de leurs décisions...

LE MYTHE DES « PARTIES ÉGALES »

La Justice est au service d'une classe. Comment aller à l'encontre d'un tel état de fait ? Il y a l'impunité des infractions fiscales, douanières, etc... dont le coût social est le plus important.

Il faudrait que les tribunaux rendent des comptes,

par exemple à leur audience solennelle annuelle (au lieu d'y faire le simple compte rendu quantitatif des jugements) devant les élus, associations, syndicats locaux, avec un débat.

Dans ce sens, le Syndicat de la Magistrature organisait des contre audiences, où il essayait de faire un tableau politique de l'activité du tribunal...

Magistrat garant des libertés individuelles ; Justice lieu de débat (et pas seulement Justice imposant, sanctionnant), lieu d'où émergeraient de nouveaux droits, de nouvelles libertés collectives : c'est un peu l'utopie du Syndicat de la Magistrature (utopique d'ailleurs dans l'état actuel du personnel judiciaire).

La crise, le capitalisme sont toujours là. N'y a-t-il pas risque que le nouveau cours de la Justice qui peut se mettre en place concoure au même but de faire supporter le poids de cette crise aux travailleurs, non plus par la force essentiellement, mais en les associant au processus, en obtenant leur consentement ?

Certes le risque existe : si l'on se contente de bâtir une Justice plus ouverte mais toujours aussi mythiquement détentrice de la vérité ; si la Justice même cessant d'être le prolongement naturel de l'exécutif, n'est qu'un contre-poids au

pouvoir exécutif, mais toujours coupée, décalée du corps social. Ce serait s'arrêter à mi-chemin. Il faut au contraire organiser la pénétration du corps social dans le judiciaire. D'où l'importance de l'information, de la « transparence », des mécanismes du contrôle populaire, d'échapper au mythe des « parties égales ». Il faut rompre avec la notion de conflit entre deux parties égales : égalité toute factice ! Il faut au contraire prendre en compte la situation des parties, en particulier leur inégalité sociale et prendre des mesures concrètes pour contrebalancer ces inégalités.

Sur toutes ces questions, abordées lors d'un entretien avec Alain Blanc et Renaud Blanquart (membres du Bureau du Syndicat) dont ce qui précède constitue un bref compte rendu, le Syndicat de la Magistrature a des propositions concrètes. Leur application constituerait sans aucun doute des réformes positives pour les travailleurs, susceptibles de renforcer leurs moyens de défense, de lutte, contre leur ennemi de classe.

L'avenir nous donnera l'occasion d'en reparler.

Gilles CARPENTIER

(1) Lire à ce sujet « *Justice sous influence* », livre du Syndicat de la Magistrature, paru chez Maspéro. En vente notamment aux Herbes sauvages.

LA CRISE DU TEXTILE ET LE TIERS MONDE

Une concurrence au coût étrange venue d'ailleurs ?

Dans une usine textile des Vosges (ex-Boussac)...



■ A l'époque coloniale, chaque métropole impérialiste disposait dans les pays coloniaux de marchés protégés où elle pillait les matières premières à bas prix et revendait à prix de monopole, les produits manufacturés.

Avec la fin de l'époque coloniale, cette situation a changé et maintenant c'est l'ensemble du marché mondial qu'il faut considérer et voir les interactions entre d'une part les pays impérialistes et d'autre part les pays dominés par l'impérialisme.

Or, un phénomène récent semble contredire le schéma de la domination impérialiste sur le Tiers Monde, c'est l'industrialisation, par exemple textile, de certains pays du Tiers Monde. Comment s'effectue cette industrialisation ?

Pour répondre à cette question, il faut savoir qui investit, comment ces investissements sont financés, qui contrôle sur le plan technologique, qui contrôle sur le plan financier, qui contrôle sur le plan des débouchés. Et aussi qui exploite la main-d'œuvre.

Il y a eu une période, jusqu'à il y a 5-6 ans, où l'essentiel des investissements dans les pays dominés, ont été le fait des grandes firmes multinationales nord-américaines et européennes. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, il y avait des investissements directs de la part des grands groupes internationaux. Pour la France, c'était notamment DMC, Prouvost-Masurel (Lainière de Roubaix), Willot. Willot a investi en Afrique, DMC et Prouvost-Masurel en Afrique du Nord et un peu en Amérique latine. Mais finalement, ils se sont aperçus que ces investissements ne donnaient pas toutes les garanties de rentabilité voulues pour toute une série de raisons. Evidemment l'intérêt d'investir dans des pays comme ceux-là, c'est le bas coût de la main-d'œuvre. Seulement, il se sont aperçus que la productivité était moindre qu'en Europe et que du point de vue politique il n'y avait pas une stabilité suffisante pour garantir les capitaux investis.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il y a une tendance à ne plus investir directement dans les pays dominés. Leur domination prend une nouvelle forme : le contrôle qu'ils recherchent maintenant n'est plus direct mais indirect. Par exemple, ce qui se développe de plus en plus maintenant, c'est la vente de technologie : on vend à un pays du Tiers Monde une usine « clé en main », c'est-à-dire qu'on fournit l'ensemble du matériel qui va être installé dans l'usine, on fournit éventuellement le financement qui permet de construire l'usine, on assure la formation de la main-d'œuvre, de telle sorte que l'opération est achevée. L'intérêt de l'opération, c'est que, au lieu d'avoir à supporter l'investissement directement avec tous les risques que cela entraîne, si par la suite il y a des difficultés, soit techniques parce que le matériel fonctionne mal, soit parce que la main-d'œuvre n'est pas suffisamment qualifiée, soit parce qu'elle refuse les conditions d'exploitation, tout cela, ce n'est plus le problème des firmes multinationales. C'est à son client, au pays qui a acheté l'usine, de se débrouiller, notamment en ce qui concerne la gestion de la force de travail. Cependant la firme multinationale qui a vendu l'usine va continuer à conserver la maîtrise technologique de l'opération : par exemple, s'il y a du matériel défectueux à remplacer, des pièces de rechange à fournir, c'est toujours elle qui en conserve la maîtrise.

■ Au niveau de la vente des produits, qui finalement tire les ficelles ?

Justement, un autre facteur assurant le contrôle des firmes multinationales, c'est que de toute façon, elles continuent d'avoir la maîtrise du marché, surtout du fait que les productions du Tiers Monde sont destinées en grande partie à revenir dans les pays impérialistes.

Récemment, une étude de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) montrait que

Dès l'annonce par le gouvernement d'une augmentation du SMIC de 10%, on a pu entendre les représentants du patronat, en particulier des petites et moyennes entreprises, s'exclamer que cette mesure allait entraîner la liquidation de nombreuses entreprises et donc une augmentation du chômage. L'argument suprême invoqué est que cette augmentation va rendre encore plus insupportable la concurrence « sauvage » des pays du Tiers Monde qui, eux, emploient une main-d'œuvre sous-payée. Et le patronat de citer abondamment l'exemple du textile qui se développe dans un certain nombre de pays du Tiers Monde comme Taïwan, Macao, Singapour, etc...

Il nous faut donc ici faire le point de cette industrialisation : d'abord quels pays elle concerne exactement, comme elle s'effectue et surtout qui, en définitive, en tire le plus de profit ? Et enfin, puisque la crise du textile en France est une réalité indéniable, à quoi est-elle due principalement : à la concurrence du Tiers Monde, ou plutôt à une restructuration dans ce secteur industriel, jugé non-rentable ?

C'est ce que nous avons demandé à Michel Capron, membre du CEDETIM (Centre de documentation et d'études anti-impérialistes) et président du Centre de documentation international sur le développement et la libération des peuples (CEDIDELP).

Cette interview ayant été réalisée avant l'élection du nouveau président de la République, les allusions à la politique des pouvoirs publics concernent évidemment l'ancien gouvernement Giscard-Barre. Il sera d'ailleurs intéressant de suivre de près quelle sera l'orientation du nouveau gouvernement à propos du textile.

Claude LIRIA

les sociétés multinationales contrôlent de plus en plus le marché mondial. Ainsi l'industrialisation de certains pays du Tiers Monde reste fortement dominée par les sociétés originaires des pays impérialistes.

■ Pour construire des usines textiles, il faut de l'argent. Alors qui finance ?

Une forme permettant à l'impérialisme de contrôler l'industrialisation dans ces pays, qui n'est pas nouvelle, mais qui connaît aujourd'hui un certain succès, dans le textile notamment, c'est ce qu'on appelle les « joints venture », c'est-à-dire les associations de capitaux locaux avec les capitaux de pays impérialistes.

Une autre forme encore, ce sont des usines qui sont créées par des capitalistes locaux, mais qui sont financées par un financement international. Ce financement peut prendre plusieurs formes, soit la Banque mondiale qui, bien entendu, met des conditions à ses prêts financiers, soit la Banque européenne d'investissement, soit des consortiums de banques qui s'associent pour financer un projet. Donc là-aussi, sur le plan du financement, l'impérialisme en général continue d'avoir la maîtrise du processus.

Il y a encore d'autres formes qui se recoupent un peu avec les précédentes. Lorsque des Etats décident de créer une industrie textile dans leur pays, par exemple l'Algérie, là, ça part d'une volonté nationale : l'industrialisation est financée par accumulation nationale.

Enfin une dernière forme, mais qui existe surtout dans l'habillement. Il y a, en effet, une grande différence entre l'habillement et le textile du point de vue à la fois technique et financier. Le textile nécessite beaucoup plus de capitaux : les machines coûtent cher, les processus technologiques sont complexes, alors que pour l'habillement, n'importe quel petit capitaliste qui a un peu de capitaux, peut constituer un atelier de confection : il suffit d'acheter quelques machines à coudre, ce sont des

procédés technologiques encore très simples. Et effectivement, c'est plus dans le secteur de l'habillement, aussi bien dans les pays impérialistes que dans les pays dominés, qu'on trouve des investissements financés par des capitalistes locaux. Le cas est bien connu pour des pays comme Hong-Kong, ou Taïwan où il y a encore un grand nombre de petits ateliers de confection qui travaillent dans des conditions déplorables pour les travailleurs. Mais on trouve aussi la même chose dans les petits ateliers de confection, situés dans le Sentier à Paris où les conditions ne sont pas tellement différentes (cf. la lutte des travailleurs turcs et marocains).

En conclusion, toutes ces entreprises d'industrialisation restent soumises à l'impérialisme, sur le plan technologique, sur le plan du marché et sur le plan financier. Par contre, en ce qui concerne la force de travail, l'impérialisme a tendance à en déléguer la gestion aux capitalistes locaux.

■ Il y a environ 120 pays du Tiers Monde. Combien s'orientent dans l'industrie textile ?

En fin de compte, il ne faut pas se faire d'illusion sur l'industrialisation dans le Tiers Monde. C'est valable notamment pour le textile, mais aussi pour d'autres industries : il y a très peu de pays du Tiers Monde qui s'industrialisent vraiment. Dans le cas du textile, il y a à peu près une quinzaine de pays en tout qui commencent à avoir une industrie du textile et d'habillement relativement conséquente. Ce sont le Brésil en Amérique latine, quelques pays en Afrique, avec la confection en Afrique du Nord (Tunisie et Maroc), quelques pays d'Afrique noire comme le Mali ou le Sénégal, et le reste c'est surtout l'Asie : l'Inde qui a une vieille tradition textile, et tous ces pays d'Extrême-Orient dont les régimes sont très autoritaires : Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Macao, Malaisie, Thaïlande, Philippines, où la main-d'œuvre est très

Usine de confection à Hong-Kong...



abondante et tout à fait surexploitée.

■ Comment ça se passe plus précisément dans ces pays ?

Ce qui est intéressant de voir, c'est la question des « zones franches ».

Les zones franches, ce sont des sortes d'enclaves industrielles dans des pays très peu développés sur le plan industriel, où il subsiste d'importants secteurs pré-capitalistes.

Ces zones franches favorisées par les Etats d'accueil sont complètement sous domination de l'impérialisme et des firmes multinationales. Concrètement, cela veut dire que ce sont des zones où on fabrique des produits industriels qui sont destinés à être exportés vers les pays impérialistes et non pour satisfaire les besoins de la population locale. Ça n'a donc aucun effet d'entraînement sur l'économie nationale du pays exportateur.

Il y a d'énormes facilités fiscales, pas de tarifs douaniers en général, de telle sorte que c'est vraiment tout bénéfique pour les investisseurs qui ont les mains libres pour faire ce qu'ils veulent. Et naturellement, les conditions d'exploitation de la force de travail sont très fortes, on peut parler de surexploitation : les salaires sont très bas, pas de protection sociale, pas de charges sociales, pas de droits syndicaux. On peut dire que c'est le paradis pour les capitalistes.

Ces zones franches se sont beaucoup développées en Extrême-Orient ces dix dernières années.

En plus, elles sont encouragées par l'ONU (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). Il s'en crée maintenant un peu partout : au Mexique, au Proche-Orient, en Afrique... Et cette constitution de zones franches a des conséquences importantes sur le marché international, parce que ce sont précisément ces productions fabriquées dans ces zones franches qui viennent en quelque sorte concurrencer les industries nationales des pays impérialistes.

■ Alors justement, comment expliquer la crise du textile en France et les licenciements massifs dans cette branche ?

Le problème qui existe par exemple en France, c'est de savoir si il y a effectivement concurrence des productions importées provenant des pays dominés par l'impérialisme et si cela a une incidence sur l'augmentation du chômage dans notre pays, sur le fait que l'industrie textile-habillement a perdu 25 000 emplois en moyenne par an durant les quinze dernières années.

Le patronat dit que la seule raison des difficultés de l'industrie textile en Europe provient des importations en provenance des pays du Tiers Monde. C'est vrai dans une certaine mesure, mais ce n'est pas, et de loin, la seule raison. En ce qui concerne les autres raisons : il faut d'abord constater une chose. Une grosse partie des échanges textiles ne se fait pas entre les pays impérialistes et les pays dominés, mais entre les pays impérialistes entre eux. Donc la concurrence existe, mais c'est d'abord une concurrence des pays impérialistes entre eux. Dans une période de crise comme actuellement, il est évident que chacun essaye de tirer au mieux son épingle du jeu et de mettre en difficulté ses concurrents. Par exemple, les Américains depuis que Reagan est au pouvoir ont pris des mesures de protection de leur industrie textile. L'an dernier, il y a eu en France une baisse sensible de la production de velours à cause des importations américaines. A l'inverse, les mesures de protection que les USA ont prises empêchent les productions européennes de franchir les frontières des Etats Unis. Donc ici, ce n'est pas du tout le Tiers Monde qui est en cause.

Une deuxième raison, c'est que la politique des firmes, encouragée par les pouvoirs publics, est de prendre prétexte de la concurrence des pays à bas salaires pour dire : « On ne peut plus maintenir en France l'ensemble de la

filière textile, les pays du Tiers Monde vont bientôt être en mesure de produire du fil banal, de produire des tissus. On ne sera pas concurrentiel. Par conséquent, il faut privilégier ce qu'on appelle une « politique de créneaux », c'est-à-dire nous concentrer sur des productions bien spécifiques qui permettent de faire le maximum de profits. »

C'est la position du gouvernement en France qui encourage les investissements dans des « créneaux » bien particuliers et qui tend à abandonner l'ensemble de la filière textile.

Les investissements qui sont encouragés actuellement par les pouvoirs publics, dans le textile, suppriment nécessairement des emplois. A la limite, on maintient le niveau de la production, mais avec des machines plus performantes qui suppriment des emplois.

Donc le problème du chômage dans le textile est dû surtout à cette politique : il existe maintenant des matériels hautement performants qui suppriment 9 emplois sur 10 ! On a fortement l'impression que les pays impérialistes abandonnent leur filière textile à certains pays du Tiers Monde, en contrepartie de quoi ils peuvent leur vendre des équipements industriels plus sophistiqués (par exemple : des centrales nucléaires).

■ Mais quand même, est-ce que les pays du Tiers Monde qui s'orientent dans le textile n'aggravent pas la concurrence ?

On ne peut pas nier effectivement que lorsqu'une paire de chaussettes de Hong-Kong est importée en Europe au prix de la matière première nécessaire à sa fabrication, on ne peut pas concurrencer ce produit.

Mais la question-clé alors est de savoir qui importe ?

Les grands groupes européens, pratiquement tous, importent. Soit du fil, soit des tissus, soit des vêtements. Mais

LES MULTINATIONALES A L'OEUVRE ...

S'il est vrai que les rapports de domination entre pays impérialistes et pays du Tiers Monde subissent des modifications et prennent des formes moins directes, il ne serait quand même pas juste d'en conclure que les grandes firmes multinationales du textile n'installent plus d'usines dans le Tiers Monde.

Par exemple, sur trois salariés payés par Rhône-Poulenc textile, deux le sont à l'étranger.

En 1978, la société Coframaille a fermé son usine dans les Vosges en invoquant la concurrence des « pays à bas salaires ». Or, la Coframaille est une filiale du groupe français Agache-Willot qui contrôle (ô surprise!) les « Chériennes du textile » au Maroc, les « Saints-Frères-Océan-Indien » à la Réunion et les filatures de Mpoko en Centrafrique.

Le prix de revient du pantalon « Agache-Willot » fabriqué en France est de 60,00 francs, il est de 30,00 francs pour le même pantalon « Agache-Willot » en Côte-d'Ivoire. Le salaire de l'ouvrière française est d'environ 2 000,00 francs, il est de 700,00 francs pour l'ouvrière africaine. Le bénéfice empôché est de 30,00 francs sur le pantalon « français », il est de 60,00 francs pour le pantalon « africain » vendu en Europe. Enfin, ce pantalon est vendu 120,00 francs en Europe, mais il sera vendu 200,00 francs en Haute-Volta!

Plus globalement, il faut dire qu'en 1977, 45% des exportations du Tiers Monde étaient en fait des échanges entre filiale et maison-mère d'une firme multinationale, ou entre filiales d'une ou deux multinationales. Alors, qui concurrence qui ?

Enfin, on ne saurait passer sous silence les conséquences de ce type d'industrialisation « à l'occidentale » dans le Tiers Monde :

Ces industries créent moins d'emplois qu'elles n'en suppriment. En effet, elles liquident tout le réseau d'artisanat textile, moins concurrentiel, mais qui employait de nombreuses personnes.

Elles engendrent un exode rural massif, attirant les paysans dans les villes. Ils y viennent dans l'espoir de trouver un travail mieux payé qu'à la campagne.

Elles augmentent considérablement l'endettement du pays vis-à-vis des puissances occidentales, de leurs firmes ou des grandes banques.

Elles accroissent la dépendance des pays vis-à-vis de l'impérialisme. En effet, pour pouvoir rembourser ses dettes, le pays s'oriente de plus en plus vers les productions agricoles ou industrielles destinées à l'exportation, et non à satisfaire les besoins de la population locale.

Enfin, et ce n'est pas le moins grave pour le peuple, ce type d'industrialisation s'accompagne souvent de régimes politiques dictatoriaux. En effet, les multinationales estiment qu'elles pourront surexploiter davantage la main-d'œuvre si une dictature militaire est en place, interdisant toute opposition politique ou syndicale, toute revendication sur les salaires et les conditions de travail.

C.L.

ce n'est peut-être pas eux qui importent le plus. Ceux qui importent le plus, ce sont les réseaux de distribution, les grandes surfaces, les entreprises de vente par correspondance comme la Redoute ou les Trois Suisses. Et puis aussi, les petits confectionneurs comme ceux du Sentier.

Et tout le monde se rejette la responsabilité les uns sur les autres.

Ce qui est sûr, c'est que pour un distributeur quel qu'il soit, grandes surfaces ou ventes par correspondance, c'est plus intéressant d'acheter à l'étranger. Même en vendant bien moins cher que la production française, ils réalisent des super-profits.

D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que les grands groupes textile-habillement ont compris que c'est dans la distribution que se réalise le maximum de profits et qu'ils tentent eux-mêmes de pénétrer les réseaux de distribution. Par exemple, le Willot ont investi dans les grands magasins, DMC a créé un réseau de petits magasins. La Lainière de Roubaix dispose des magasins « Pingouin », etc...

■ En conclusion, peut-on esquisser une autre alternative dans le cadre d'un système différent ?

Le problème de fond pour une politique industrielle cohérente, c'est de savoir si la France peut et doit disposer d'un outil industriel textile avec tous les éléments de la filière, y compris la construction des machines qui n'existe pratiquement plus dans notre pays. Une véritable politique industrielle devrait chercher à assurer le maximum d'indépendance, en partant des besoins fondamentaux de la population (habillement, équipement de la maison, etc...). Elle conduirait nécessairement à redéfinir les rapports d'échange avec les autres pays, notamment ceux du « Tiers Monde », avec lesquels devrait s'instaurer une véritable coopération économique, excluant tout rapport d'exploitation et de domination.

VERS LES 35 HEURES EN 85 ... AVEC OU SANS REDUCTION DE SALAIRE ?

C'est le 22 juin, dès le lendemain du second tour des élections législatives, que s'ouvrira officiellement le troisième round de la négociation sur le temps de travail. Le CNPF et les syndicats en ont fixé la date lors de la rencontre exploratoire qu'ils ont eue le 12 juin en présence du premier ministre Pierre Mauroy. Ce dernier annonçait récemment l'intention de son gouvernement d'atteindre l'objectif d'une réduction à 35 heures d'ici 1985. Reste à savoir, entre autres, si cette diminution du temps de travail s'effectuera avec la garantie d'un maintien du salaire. Il y a un an, la négociation avait échoué du fait de l'intransigeance patronale. Selon le CNPF, la réduction des horaires était impossible à supporter par les entreprises, quant à parler de maintien du salaire...

Bien entendu, le gouvernement pourrait, à brève échéance, régler le problème par la voie législative. Mais c'est par la concertation... avec le CNPF, qu'il entend aboutir. C'est dire si la vigilance demeure nécessaire du côté des travailleurs.

Le gouvernement veut des résultats tangibles immédiats (avant la fin de l'année). Il a donné un nouveau rendez-vous, en octobre, pour faire le point. Il veut aussi une réduction à 35 heures globale en 1986. Yvon Chotard, pour le CNPF, a déjà répondu non aux recommandations du premier ministre. Ou plutôt « non, mais... ».

Lors des deux ans de discussions qui avaient opposé patrons et syndicats en 79 et 80, l'enjeu tournait principalement autour de la notion d'« horaire hebdomadaire » ou d'« horaire annuel ». Le CNPF refusait obstinément la moindre réduction d'horaire hebdomadaire (sauf 1 heure pour les travaux pénibles).

La discussion semble devoir démarrer différemment en 81.

Certes, les patrons ne vont pas abandonner leur idée d'horaire annuel. Elle est la clé de voûte de l'économie qu'ils veulent pour demain. Mais ils sont obligés d'envisager sérieusement la possibilité de réduction effective des horaires. S'il n'y a pas d'accord contractuel, le gouvernement peut trancher en ayant recours à une loi. Notre patronat a toujours eu une sainte horreur des lois qui le contraignent, même lorsque celles-ci émanent d'un gouvernement à sa solde. Imaginons demain...

Il faudra donc qu'il y ait accord sur une réduction d'horaire. Or, il y a bien « certaines conditions » qui rendraient les patrons beaucoup moins hostiles à une réduction d'horaire. Au fond, travailler 41 heures par semaine n'a rien d'une panacée universelle. On travaille bien 35,6 heures par semaine aux USA! On travaille 35,6 heures, mais on est payé 35,6 heures!

Si les patrons sont obligés de réduire les horaires, ils vont se battre pour limiter la compensation salariale de la réduction. Autrement dit, pour que le taux horaire ne change pas et que le salaire corresponde au nombre d'heures effectivement travaillées.

Quand les travailleurs revendiquent, eux, de travailler moins, c'est bien évidemment sans rien perdre de leur salaire déjà trop maigre. Peuvent-ils accepter une perte de salaire qui reviendrait, pratiquement, à généraliser le temps partiel (certains temps partiels, en effet,

dans le commerce en particulier, sont de 32 heures), avec un salaire partiel?

Le débat va être rude, il faut s'y attendre, car la position patronale rencontre un certain écho.

Chez les socialistes d'abord. Le premier ministre a laissé entendre lors de la déclaration préliminaire à la rencontre, que la réduction d'horaire, absolument nécessaire pour le progrès social, « le mieux-vivre », ne pouvait pas être dissociée de la perte de quelques avantages pour certains. « Si dans le cas général, la compensation salariale devrait être totale, c'est-à-dire si l'on prétendait que, dans un nouveau partage d'emplois, plus de travailleurs pouvaient se répartir le même revenu total sans aucune perte pour chacun, on tromperait tout le monde. (...) ». Mais soyons juste : « Les travailleurs, surtout ceux dont les salaires se situent au bas de la hiérarchie, ne comprendraient pas que les réductions de temps de travail se repercutent intégralement sur leurs salaires. Ce serait d'ailleurs une bien piètre politique économique: en réduisant le pouvoir d'achat, elle freinerait la consommation. Vieille théorie de « l'enveloppe globale à répartir » chère aux socialistes. Les revenus à distribuer restent les mêmes (on ne s'attaque pas aux profits), si on veut les répartir entre plus de travailleurs, il faut bien que certains reçoivent moins... « Solidarité collective des travailleurs » en quelque sorte, et qui permet à Pierre Mauroy de mettre aujourd'hui l'accent sur la création d'emplois entraînée par la réduction d'horaire.

Ce débat, d'ailleurs, nous en rappelle un autre.

Il y a plusieurs années déjà que la direction confédérale de la CFDT s'est montrée favorable à cette thèse de « l'enveloppe globale ».

En 78, la CFDT, FGM en tête, lançait le mot d'ordre : « Travailler moins pour travailler tous », et plaçait la question du temps de travail à la Une des revendications. La perspective officiellement donnée à cette orientation était celle de la lutte contre le chômage. Dans cette campagne, la direction confédérale ne mettait pas son drapeau dans sa poche. A plusieurs reprises, elle laissait clairement entendre que les travailleurs devaient se mobiliser pour travailler moins, mais en acceptant la perte de salaire! Au moins pour

les catégories les plus « favorisées ».

La réaction des travailleurs et des syndicats ne se fit pas attendre. C'est le Congrès de Brest, en mai 79, qui devait sanctionner le refus de cette orientation, en adoptant un amendement qui réintérait le maintien du salaire dans la revendication.

Tandis que Yves Lichtenberger, secrétaire de la Fédération Service et Livre défendait la position confédérale : « Qui ici ne connaît pas d'exemples où les travailleurs dans leur lutte, dans leurs négociations, n'ont préféré, au vu du rapport de force, obtenir tout de suite des réductions de temps de travail et accepter de se garder pour plus tard la question de la compensation intégrale? », Jean-Claude Balletoux, secrétaire de l'Union régionale d'Auvergne, lui répondait fermement : « La réduction du temps de travail sans perte de salaire est un objectif clair et unifiant, et avancer, dès le départ, des objectifs de réduction du temps de travail avec perte de salaire pour certaines catégories de travailleurs n'est pas mobilisateur. (...) L'objectif prioritaire de la CFDT pour les 3 ans, c'est la réduction du temps de travail, ce n'est pas la réduction des salaires. ».

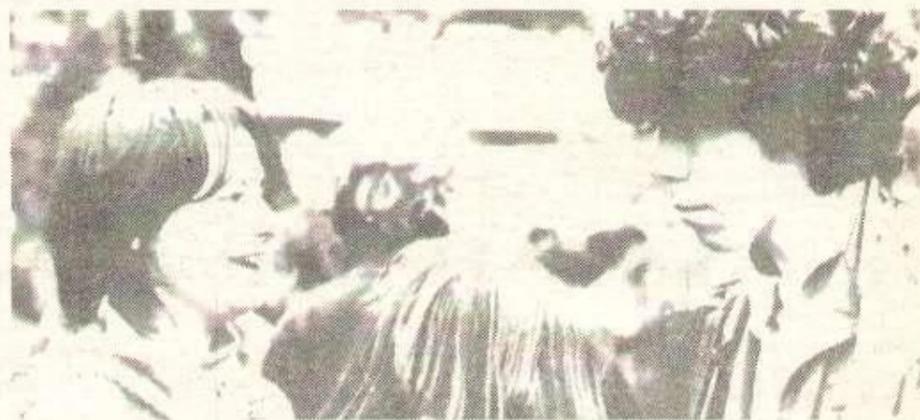
Battue par 62% des mandats, la direction confédérale devait s'incliner mais sans renoncer vraiment à son point de vue. La question de la compensation restait pudiquement dans l'ombre. La direction confédérale l'escalotait d'autant plus facilement que le patronat refusait tout simplement d'aborder la question de la réduction.

Seule la CGT, aujourd'hui, précise dans sa plateforme qu'une étape à 38 heures doit s'effectuer « sans perte de salaire ».

En sortant de Matignon, le 12 juin, CGT et CFDT appelaient à la mobilisation des travailleurs pour vaincre la résistance patronale. Tout en remarquant la prudence du CNPF qui a voulu attendre le résultat du deuxième tour des élections pour commencer à discuter.

Mobilisation des travailleurs, absolument. Mais sur des objectifs clairs, la réduction d'horaire ne peut pas se faire n'importe comment. La complexité des enjeux en montre l'importance.

Claire MASSON



« Pour un emploi à la sortie de l'école »

« Pour des indemnités de chômage égales au SMIC »

INTERVIEW D'UNE RESPONSABLE DE LA JOCF

Parmi les 1 600 000 chômeurs, 600 000 jeunes, et 700 000 arriveront sur le marché du travail entre juillet et septembre, 55% des intérimaires sont des jeunes, 120 000 apprentis pour cette année, quelques chiffres édifiants sur la situation de la jeunesse laborieuse. Or, cette grande partie de la population active s'exclut partiellement — pour de multiples raisons que nous n'évoquerons pas ici — des instruments de lutte dont la classe ouvrière s'est dotée. Nous n'emboîtons pas le pas à ceux qui qualifient la jeunesse de « bof génération », lui présentant un reflet d'elle-même marqué par le désintérêt, le blasement et l'individualisme.

Reste que dans le dernier trimestre écoulé, la plus grande centrale ouvrière, la CGT, en organisant les tribunaux de la jeunesse, avec la participation directe de 10 000 jeunes, a démontré sa capacité d'organiser les jeunes et la détermination avec laquelle ceux-ci entendaient régler leurs problèmes. Le sondage, organisé par la CFDT, publié dans *CFDT Magazine* d'avril, montre que ce n'est pas tellement par désintérêt, mais plutôt par désemparement et ignorance que les jeunes s'organisent moins que leurs aînés. Quelles sont les organisations de lutte et de masse qui s'offrent aux jeunes, à part les centrales ouvrières? La JOC et la JOCF.

Nous ne partageons pas les orientations philosophiques, religieuses, de cette organisation, mais il nous semble néanmoins qu'il est de notre rôle de parti, fidèle aux orientations prises par notre IVe Congrès, de renforcer les organisations de masse; fidèle aux revendications contenues dans notre programme d'action, de donner la parole à une responsable fédérale de la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (JOCF) de l'Essonne: Patricia Merlin.

■ Quelle est la trame d'action de la JOC?

Nous poursuivons plusieurs buts, intimement liés. Un des premiers est de mettre en valeur l'importance de s'organiser. C'est ainsi qu'il faut entendre que nous ne sommes pas et ne voulons pas être une organisation ouvrière de plus, nous renvoyons nos adhérents et nos adhérentes aux centrales syndicales. Nous travaillons à ce que les jocistes se forment une conscience de classe, qu'ils découvrent leur appartenance à la classe ouvrière à travers les actions qu'ils mènent. La dimension religieuse intervient ici, reconnaître Jésus-Christ dans notre action, dans notre lutte quotidienne. Le but ultime que nous poursuivons est l'avènement d'une société socialiste.

■ Peux-tu nous parler plus précisément des actions menées par la JOCF dans l'Essonne?

Nous n'avons pas voulu nous éparpiller, c'est pourquoi nous avons déterminé des cibles, la situation des chômeurs et la pratique des stages en alternance dans les LEP.

Nous partons du principe qu'un emploi doit être assuré à chaque jeune à sa sortie de l'école, ceci dit la réalité est autre.

Nous avons créé un comité de chômeurs, mobilisé sur la gratuité des transports en commun, sur un éventail d'annonces d'emplois à l'ANPE, large et renouvelé,

sur des indemnités de chômage non-inférieures au SMIC. Une copine se trouve sans aucune ressource, car elle a travaillé insuffisamment pour avoir droit à une indemnité. Cette campagne, nous la menons vis-à-vis d'organismes compétents pour satisfaire les revendications; nous nous adressons aux municipalités pour les transports gratuits, aux ASSEDIC et à l'ANPE. Sur le plan national, les comités de chômeurs de la JOC ont écrit aux candidats à la députation et leur ont fait état de leurs revendications.

Les copines de LEP ont suivi des stages en alternance, la plupart d'entre elles se préparent à un CAP de couture. Pour effectuer ces stages, elles sont allées dans des petits ateliers loin de chez elles, les frais de transports étaient à leur charge. Elles travaillaient à la chaîne, toujours le même boulot répétitif, comme couper des fils, ou même balayer l'atelier. Elles ont entamé une lutte pour que leurs frais de transport soient remboursés, certaines ont échoué, d'autres ont gagné. Pour la cantine, elles ont obtenu que la différence entre le prix de la cantine à l'école et ce qu'elles dépensaient pour manger à l'atelier, soit remboursée. Elles ont refusé de faire des travaux qui n'avaient rien à voir avec leurs stages, comme balayer l'atelier.

Des victoires relatives peut-être, mais elles ont appris par contre une chose non quantifiable, la découverte de l'action collective.

Par ailleurs, je voudrais souligner une caractéristique de l'Essonne, elle dénombre beaucoup d'immigrés, c'est ainsi que tout normalement nous comptons des immigrées, surtout des Portugaises, dans nos rangs. Lors de la grève de la faim des travailleurs de Massy, nous avons soutenu leurs revendications: refus des expulsions et régularisation de leurs papiers.

Propos recueillis par Nathalie VILLOTIERS

Un test dans la situation actuelle

BRUTALITES POLICIERES ET RACISME A LA CAYOLLE (MARSEILLE)

La Cayolle, une cité provisoire qui n'en finit pas de durer; il a des années, et des années que vivent là une centaine de familles, pour la plupart maghrébines, dans l'attente d'un logement décent.

Lundi soir, 8 juin, des incidents opposent des jeunes de la cité à des policiers. Une mère de famille est bousculée par des policiers et ceux-ci reçoivent quelques pierres. Mercredi matin, 8 h 30, la cité est investie par la police. Ce n'est pas une opération de police, c'est une véritable expédition punitive, une véritable razzia, par la force, en fracassant les portes ou en passant par les fenêtres, les trois quarts des logements sont visités par la police. Les injures racistes pleuvent, les coups aussi. Les enfants, les jeunes, les vieux, tout le monde reçoit sa « dose ». Aux habitants qui osent se plaindre, les policiers répondent : soit que c'est « sur ordre de Defferre » ou alors de façon contradictoire qu'il faut se plaindre « après de ce pédé de Defferre ». Dans la cité, c'est l'émotion, la stupeur et aussi rapidement la colère.

Les habitants se mobilisent, rapidement soutenus

par le Comité Français-immigrés de la Cayolle, le MRAP, la CIMADE, l'Association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés. Des plaintes sont déposées contre les violences policières et la décision est prise de rencontre avec Defferre pour lui demander, d'abord qui a décidé d'une opération de ce type, ensuite que les responsables soient sévèrement sanctionnés.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, une bombe explose à la cité de la Cayolle privant d'abri 33 personnes. Au même moment, une bombe était désamorcée à la cité Bassens, située pourtant à l'autre extrémité de Marseille. Des fascistes, dans la foulée de l'opération policière, voulaient impressionner la population immigrée.

Qu'allait faire le nouveau ministre de l'Intérieur et maire de Marseille, Gaston Defferre? Tout le monde connaît ses récentes déclarations. Le mardi 26 mai Defferre déclare : « Les étrangers ont droit à la sécurité ». le mardi 9 juin s'adressant aux fonctionnaires de police, il déclare aux délégués qui ont unanimement donné leur accord pour « qu'ensemble nous

combattions les comportements racistes et brutaux et que l'emploi de la force soit toujours limité aux seules exigences du rétablissement de l'ordre et de la maîtrise des malfaiteurs ». Après

que le préfet de police se soit efforcé de dégager ses responsabilités et ait essayé de banaliser ce qui s'était passé, Gaston Defferre a reçu dimanche 14 juin la délégation représentative à la fois des habitants de la Cayolle et des organisations démocratiques et antiracistes. Celle-ci a exposé ce qui s'était passé et a demandé à Defferre de prendre les mesures qui s'imposaient. Gaston Defferre a précisé qu'il avait réuni la veille le préfet de région, Bochel, le préfet de police, Docon, et les responsables des services de police de Marseille et de sa région et qu'il leur avait passé un savon. Il a déclaré qu'à l'avenir de tels événements ne se produiraient plus et que c'est la dernière fois qu'il couvrirait de tels actes... par la suite, cependant, il n'a pas exclu des sanctions à l'égard des policiers coupables des violences racistes du mercredi matin. Il a réaffirmé que la police devait protéger toute la po-

pulation française et étrangère et a promis que désormais des mesures d'une grande sévérité seraient prises en cas de comportement raciste.

Que retenir de tout cela? Les promesses de Defferre sont à prendre en considération, mais pour être crédibles, il aurait fallu qu'il s'engage à recourir à des sanctions immédiates contre les responsables des violences commises.

Il faut aussi voir que certains éléments de la police, aujourd'hui, se livrent à des provocations pour obliger Defferre à choisir son camp et qu'un ministre socialiste ne veut pas dissoudre les corps de répression... Tout cela doit nous inciter à la vigilance, à la lutte. Le journal de Defferre, à Marseille, *Le Provençal* n'avait-il pas dans un premier temps retenu que la version policière des événements? Si Defferre a jugé cette version mensongère, c'est parce que bravant leur peur, les habitants de la Cayolle ont osé parler, contester, ils ont osé lutter, soutenu massivement par les organisations antiracistes et démocratiques.

Correspondant
Marseille

LOGEMENT

DES MESURES POSITIVES ... MAIS L'ACTION RESTE DE MISE

Nous ne craignons pas dans la soupe; l'augmentation de 25% de l'allocation logement, de 25% de l'allocation d'aide à l'accession à la propriété, décidées par le Conseil des ministres du 3 juin, sont des aides concrètes aux familles. Faut-il pour autant laisser le gouvernement s'endormir sur ses lauriers? Lui déléguer notre rôle de militants d'associations de locataires?

L'arrivée de Mitterrand a modifié la situation, mais bien des choses sont demeurées intactes : la spéculation immobilière. Un exemple, la société immobilière, la SCIC, avait projeté dans un programme de 60 000 logements sur 6 ans d'effectuer divers travaux par le biais du conventionnement; dès mai 1980, 10 000 logements de la banlieue parisienne sont programmés pour ces travaux. Or, que se passe-t-il? Alors que les locataires ont payé pendant 10, 15 ou 20 ans un loyer, dont 7% devait constituer une réserve en vue d'effectuer les travaux nécessaires, la SCIC demande, aujourd'hui, aux locataires de payer une seconde fois ces travaux, qui ont été pendant ce temps négligés, et de payer de surcroît les dégradations que cette négligence a entraînées. Les amicales de la CNL se sont emparées de ces problèmes et ont constitué avec les locataires un barrage aux intentions de la SCIC.

Exemple révélateur : il ne faut pas baisser les bras. A ce propos, rappelons les positions de la CNL, exprimées par son président Claude Massu, lors d'une conférence de presse : « L'élection du nouveau président marque la volonté de changement en face d'une politique menée par M. Giscard d'Estaing et son gouvernement, depuis de nombreuses années, allant dans le sens contraire des intérêts des habitants de ce pays ». La CNL inscrit ses rapports avec le nouveau gouvernement dans une démarche positive mais sans compromission. « Notre rôle est la défense des locataires et des accédants à la propriété quelle que soit la situation. » « Le meilleur garant d'une politique du logement satisfaisant les intérêts des locataires, c'est l'action renforcée encore plus forte et plus influente de la CNL. »

Au sujet des mesures prises par le gouvernement, la CNL les considère comme positives, mais supposent aussi qu'elles aillent plus loin. « avis que nous partageons. L'allocation logement a été augmentée de 25%. Compte tenu de l'indice du coût de la construction, et

d'autres paramètres, cette allocation devait être augmentée de 14,9% pour rattraper le pouvoir d'achat qu'elle avait perdu, le gouvernement a donc décidé une rallonge de 10,1%. Les locataires, concernés par cette allocation seront aussi plus nombreux. Par ailleurs, il est fortement question que l'allocation logement soit de nouveau augmentée de 25% au 1^{er} décembre prochain.

L'allocation d'accession à la propriété a été augmentée aussi de 25%, une hausse de 14% se justifiait pour rattraper ce qui a été perdu du fait de l'inflation; le gouvernement a donc décidé, ici aussi, une rallonge de 11%, qui épargnera la hausse des taux d'intérêts.

Prochainement, un fonds d'aide aux locataires sera mis en place, subventionné à 35% par l'Etat. Il aidera les familles en difficultés, il prendra en charge une partie de leurs dettes.

Au nombre de ces mesures positives, ajoutons qu'un programme de 50 000 logements (20 000 en secteur locatif et 30 000 en accession à la propriété) et d'ores et déjà en chantier, auquel succédera un second programme de 50 000 logements à l'automne.

On ne jouera pas les béguines, ces mesures sont des améliorations des conditions de vie, cependant « il faut aller plus loin ».

Prenons les hausses de loyer, il n'y aura pas de suspension des hausses, tout comme il n'y a pas de blocage des prix. Cependant, le gouvernement a pris l'engagement qu'il veillerait à ce que ces hausses n'excèdent pas 10% pour l'année 1981.

Prenons un autre exemple, tragique : les expulsions. Il faut qu'une législation se mette très rapidement en place en garantissant aux locataires le droit au maintien dans les lieux. 1 600 000 chômeurs, le chômage partiel, l'intérim, la hausse du coût de la vie contraignent de nombreuses familles à ne plus pouvoir verser leurs loyers, alors elles entrent dans le cycle infernal, loyers non-payés, saisies, expulsions.

Sous le gouvernement Giscard/Barre, on a eu à affronter une offensive de grande ampleur contre tous ceux qui luttent, patronat syndicalistes, propriétaires du secteur de loyer libre donnant congé après expiration du bail aux militants d'associations de locataires, ces pratiques doivent aussi prendre fin.

Nathalie VILLOTIERS

IMMIGRATION

Les prises de position du dernier congrès de la FASTI

La FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés - 4 Square Vitruve 75 020) a tenu son VIII^e Congrès les 6, 7, 8 juin. Voici des extraits de sa motion de synthèse.

La présence de 4 millions d'immigrés - hommes, femmes, jeunes - en France est le résultat d'une politique économique gouvernementale et patronale qui a participé à l'exploitation capitaliste des pays d'origine, à leur dépendance, à leur appauvrissement, à la répression sur les peuples de ces pays, et donc à l'émigration.

Le mouvement des ASTI se prononce fermement contre une politique impérialiste qui a créé et organisé ce départ forcé.

Dénoncer la responsabilité de la politique économique française dans l'aggravation de la dépendance et l'appauvrissement des pays d'origine est un préalable fondamental.

Dire « non à l'immigration » en tant que processus forcé de départ pour la recherche d'un emploi n'est pas une contradiction avec notre solidarité vis-à-vis des travailleurs immigrés, solidarité traduite par des revendications énoncées ci-dessous.

Tant que ne seront pas supprimés les déséquilibres entre les pays industrialisés et les pays dominés, fournisseurs de main-d'œuvre, le Mouvement des ASTI continuera d'inscrire son combat de solidarité dans une lutte anti-impérialiste.

Dans ces conditions et par solidarité avec la classe ouvrière, la FASTI :

- affirme le principe de la libre circulation des travailleurs : en effet, le contrôle des flux migratoires est un régulateur de l'économie capitaliste, mais que nous ne pouvons admettre.
- s'engage à lutter :
 - contre les causes de l'immigration ;
 - pour la mise en place de mesures répressives à l'encontre des employeurs clandestins ;
 - pour le droit au regroupement familial.
- demande au gouvernement :
 - la suppression de toutes les lois et mesures répressives et discriminatoires (notamment au niveau du droit à l'emploi) ainsi que les lois et circulaires Bonnet, Stoléro, Imbert, etc...

- une législation qui octroie aux immigrés les mêmes droits qu'aux Français, en particulier, la délivrance d'une carte d'identité équivalente à celle des Français, sans aucune condition restrictive et renouvelable de plein droit.

- la régularisation de tous les sans-papiers.

La population immigrée doit aussi pouvoir participer pleinement à la vie de la collectivité tout en gardant son identité culturelle. C'est pourquoi, elle doit avoir le droit de vote.

La participation des immigrés à la vie politique doit se faire à plusieurs niveaux : quartiers, associations, collectivités locales.

Dans cette logique, les commissions extra-municipales ont eu et ont encore un rôle formateur à jouer. Mais leur caractère consultatif leur donne un objectif limité.

La formation civique doit aussi être prise en compte par le secteur associatif avec des moyens matériels et financiers appropriés.

La participation politique ne doit pas se restreindre au droit de vote mais doit aussi comporter l'éligibilité.

Le Mouvement des ASTI demande que le droit d'association soit reconnu aux étrangers immigrés, soit de se constituer en associations, soit d'accéder officiellement à toutes les responsabilités dans les associations existantes.

Dans le même but d'avancée politique, les ASTI sont invitées de façon pressante à un meilleur partage des responsabilités avec les camarades immigrés dans les conseils d'administration des ASTI pour aboutir à la révision de la loi de 1901 sur les associations.

La FASTI réclame le droit de libre expression à travers les médias (journaux, radios, télévision) pour les travailleurs étrangers et leurs associations.

La FASTI demande l'annulation des mesures de dissolution des associations comme : MOTIF, FEANF, AED, OCA, et demande que tous les immigrés qui font l'objet de condamnations au titre des lois anti-immigrés soient amnistiés. Elle demande que des poursuites judiciaires soient engagées à l'encontre des auteurs de nombreux attentats racistes restés impunis jusqu'ici. (...)

LADRECHT ils ont lutté ils ont gagné



Vendredi 12 juin, il est 21h30 quand nous arrivons à Destival, les colonnes d'Alésiens et de Cévenols vont en direction du puits de charbon. Il en «dégouline» de partout, en famille la plupart du temps : des jeunes enfants sont là, les grands-parents aussi. Après 13 mois de lutte, les mineurs ont arraché le verrou de leurs revendications; tous ceux qui les ont soutenus dans les moments difficiles ont tenu à être là. «On a gagné!» scandent des groupes de jeunes gens sur la route. La joie éclate, on n'attend pas d'être arrivés; on s'interpelle : «Eh, le Claude... le Jeannot...». On rit, on se dépêche d'arriver au pied du puits, face à l'immense fresque peinte sur la paroi rocheuse. C'est que cette sirène qui tant de fois a

sonné l'alarme de la solidarité face aux CRS, faisant débrayer ceux de la SAFT, cette sirène hurle aujourd'hui la victoire, la joie des mineurs et appelle au rassemblement de la CGT. Sans doute l'échec de la droite, l'élection de Mitterrand ont-ils facilité cette heureuse issue, mais la victoire appartient toute aux mineurs, à leur syndicat CGT et à eux seuls! C'est parce qu'ils ont lutté qu'ils ont gagné. La lutte et la solidarité, voilà les clés de la victoire : c'est d'ailleurs ce qu'ont souligné Francis Iffernet, secrétaire CGT de Destival, Augustin Dufresne, secrétaire général de la Fédération du sous-sol CGT et Henri Krasucki qui se sont succédés à la tribune.

LA LUTTE

Depuis le 5 mai 1980, il ne s'est pas passé une semaine sans qu'une action offensive n'emplisse les colonnes de la presse locale voire nationale. Occupation le 5 septembre des locaux du Charbonnage de France par 150 mineurs, le 9 de ceux des Houillères du bassin des Cévennes. Vidage de 40 wagons de charbon anglais, réveillon en famille au fond du puits le 24 décembre; un autre train de charbon allemand déversé sur la voie le 18 février 81. Pour ne citer que les plus spectaculaires qui ne doivent pas masquer et faire oublier le plus difficile et le plus exemplaire : la mobilisation quotidienne. Tenir,

tenir jour après jour, garder le moral dans les moments difficiles, faire face aux attaques du patron : mise en référé dès le 20 juin 80, tentatives d'emprisonnement, de licenciement des responsables CGT. Et le pire, les tentatives de division venues de la direction, les lettres individuelles, les pressions sur les travailleurs immigrés et leurs familles dont le courage a été souligné et chaleureusement applaudi ce soir de fête. Applaudie aussi la ténacité quotidienne des femmes de mineurs qui ont dû boucler des fins de mois difficiles et dont les nombreuses actions ont révélé la conscience de classe.

LA SOLIDARITE

Les orateurs n'ont pas manqué de remercier tous les organismes locaux de la CGT, tous les militants, mais aussi tous ceux et celles qui ont permis aux mineurs, par leur présence lors des grandes manifestations, de garder confiance dans la justesse de leur lutte pour travailler et vivre au pays. Plus de 15 000 personnes le 29 novembre 80 à Alès, plus de 30 000 le 13 mars 81 à Montpellier; d'innombrables messages de soutien, télégrammes, en chaque occasion difficile. Krasucki a souligné le rôle important du PCF dans la solidarité mais quand il a voulu, élections obligent, parler du soutien du PS, les applaudissements se sont, à juste titre, transformés en huées et sifflets. Notre parti, à la mesure de ses forces, a participé au soutien : il a envoyé de nombreux messages aux mineurs, des déclarations à la presse régionale à chaque tournant de la lutte, et, avec le PCF, il est le seul à avoir tiré une affiche

régionale de soutien aux mineurs. Quant à nos camarades syndiqués à la CGT ou à la CFDT, ils n'ont pas manqué de participer aux diverses manifestations.

Le rassemblement s'est terminé par un récit de la lutte, accompagné de musique et d'un magnifique feu d'artifice comme on n'en avait jamais vu dans la région. Un beau geste de la CGT et des mineurs qui ont ainsi voulu remercier tous ceux et celles qui les ont aidés à gagner. Une lutte longue, difficile, qui s'inscrit dans les belles pages d'histoire de la classe ouvrière de notre région. Comme l'a déclaré le Comité régional du PCML dans un message remis lors du rassemblement : « Vous, les mineurs, et votre syndicat CGT, avez, une fois de plus, porté bien haut le drapeau de la classe ouvrière et prouvé que la lutte paie. »

Michel LOPEZ

CE QU'ILS ONT GAGNE

Les travaux de reconnaissance et de préparation de l'exploitation de Ladrecht vont être entrepris immédiatement. Tous les mineurs restent à Destival. Embauche de 20 personnes d'ici septembre et, ensuite, étude du rythme d'embauche. Sur le plan social, les Charbonnages retirent les plaintes et poursuites. Les mineurs percevront 6 000,00 francs nets tout de suite et 3 000,00 francs remboursables. Ils auront droit à 10 jours de congés payés plus 6 jours d'absence indemnisés à 1 500,00 francs.

« Un feu d'artifice comme on en avait jamais vu dans la région... »

L'immense fresque peinte sur la paroi rocheuse... (photo ci-contre)

